

# COMPTE RENDU DE REUNION DE CONCERTATION DU 26 JUIN 2013

Retranscrit par Membre CNSA14 présent.

*Le compte rendu officiel sera donné sous deux mois (réglementaire)*

## Siègeants Transporteurs :

- CNSA. Mr VIEL X.
- SDAP14. Mrs. LECOUSIN et VASSEY, Mr. DE K. (absent)
- 

## **Sujets à l'ordre du jour: (ordre aléatoire)**

- **Dématérialisation des flux**
  - Phase expérimentale fin 2013. (source lomaco). Pour la CPAM14, rien n'est envisagé pour cette phase
- **Utilisation de l'EXO 4.**
  - Rappel, tous les SAMU peuvent être factures en EXO 4, pendant la période de garde si le Patient bénéficie de cette condition d'exonération.
  - SI l'assuré à un EXO 4 sur un transfert, il convient d'utiliser l'EX04.
- **Suivi des rejets**
  - A partir du mois de septembre, nous recevrons le suivi des rejets de facture par mois, puis par trimestre à partir de 2014. Certains chefs d'entreprise n'ayant pas connaissance des taux de rejets en interne à leurs entreprises.
- **Représentativité des syndicats à la CPAM.**
  - Mme LAGARRIGUE renvoie vers le CODAMUPS. La représentativité est calquée sur celle de cet organisme.
- **MSA**
  - Il est spécifié à la MSA, les retards pris dans les règlements. Un rejet de facture entraînant le blocage de tout le lot.
  - La MSA dit voir le sujet.
- **Attestation URSSAF**
  - Une reliance va être faite aux entreprises n'ayant pas fait parvenir l'attestation à la CPAM\_pôle transporteurs sanitaires.
- **Contrat de bonnes pratiques**
  - Seules, 5 entreprises y répondent sur le Calvados
- **Entente préalable**
  - La procédure modifiée est en cours de négociation au niveau national

- **Gardes préfectorales**
  - Mme LAGARRIGUE confirme la tolérance de réaliser des sorties sur période de garde, à condition de rester à disposition du SAMU (petite distance)
  - Mme LAGARRIGUE prend connaissance que des sociétés viennent prendre le téléphone et repartent, voire ne sont plus disponibles de la journée.
- **CACQS**
  - Nouvelles inscriptions possibles en 2014
  - Un rappel va être fait aux entreprises pour un taux de télétrans. à 90%
- **Dépenses des transports sanitaires-Calvados**
  - Le département du Calvados suit le national. +6%/2012
- **PEC+**
  - Début 2014, tous les régimes seront accessibles par le PEC+ (RSI, MSA...)
  - Il est rappelé l'utilisation essentiel du PEC+ pour éviter les rejets de factures.
    - La société SANTE AMBULANCES est citée, pour absence d'utilisation
- **R.N.T.**
  - Rappel à l'ordre des sociétés d'ambulances qui ne complètent pas le Référentiel. Pas de "mauvais élève" au CNSA14
- **Transports bariatriques.**
  - La CPAM nous renvoie vers l'ARS, seul organisme à avoir des budgets spécifiques au-delà de la réglementation.

Prochaine COMMISSION DE CONCERTATION le 13/11/2013 à 9H30